



REPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION

No. DG-02-23 1956

Port-au-Prince, le 23 FEV. 2023

Communiqué de Presse


Le Ministère de la Santé Publique et de la Population tient à rappeler au public en général, les Institutions sanitaires, les Associations socio-professionnelles, les ONG agissant dans le domaine sanitaire et les usagers en particulier, que la formation en Sages-femmes et des Technologistes médicaux en Haïti est, et relève jusqu'à date de la prérogative de l'Etat.

Aucune reconnaissance n'a été donnée à des institutions privées pour former des professionnels dans ces domaines. Le Ministère de la Santé Publique et de la Population exhorte les étudiants et les parents à la prudence dans le choix des filières de formation en Sciences de la Santé, tout particulièrement celles qui sont aujourd'hui encore offertes uniquement par des structures de formations contrôlées par l'Etat.

Une liste des Institutions reconnues aptes à assurer des enseignements en Sciences de la Santé par catégorie est disponible sur le site officiel dudit Ministère.


Dr Laure ADRIEN
Directeur General


Approuvé par :


Alex LARSEN
Docteur en Médecine
Ministre

